

**Résolution de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public:  
«Cadrons la vidéosurveillance!»**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 24 mars 2010, dans le rapport R-114 A)

*RÉSOLUTION*

En matière de sécurité et de surveillance, le Conseil municipal affirme sa volonté de favoriser une approche basée sur la proximité et les moyens humains, et regrette le développement de la vidéosurveillance sur le territoire municipal comme outil de contrôle en temps réel de son espace public.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter régulièrement un état des lieux de l'évolution des pratiques en matière de vidéosurveillance.